

46e ANNÉE

# CANADA LIFE ASSURANCE COMPANY

ÉTABLIE EN 1847.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON, ONT.

Capital et Fonds de Garantie Au-dessus de \$12,000,000 de Piastres  
REVENU ANNUEL AU-DESSUS DE \$2,000,000

Président,  
A. G. RAMSAY.

Secrétaire,  
R. HILLS.

Surintendant,  
W. T. RAMSAY.

Succursale pour la Province de Québec,  
EDIFICE DE LA COMPAGNIE, 186, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

Directeurs Honoraires :

F. WOLFERSTAN, ECR. ANDREW ALLAN, ECR. GEO. HAGUE, ECR. CHARLES LACAILLE, ECR.

J. W. MARLING,  
Gérant.

S. MONDOU,

Inspecteur Section Française.

## EXEMPLE DES POLICES

Dont les Primes sont maintenant éteintes par les profits. Le surplus sera rendu, ci-après, aux Teneurs des polices Annuellement en Argent comme suit, et sera augmenté à chaque division future :

No	Emises pendant l'année	Somme assurée.	VIE	Profits annuels alloués en argent	Prime annuelle	Paiement annuel en argent alloué aux assurés
81	1848	\$ 2000	H. J. P.	\$ c. 53 26	\$ c. 32 67	\$ c. 20 59
600	1850	2000	T. F. T.	41 21	28 50	12 71
765	1851	800	W. H. T.	30 17	17 27	12 90
787	1851	1000	R. D. M.	47 58	24 25	23 33
1038	1852	400	W. G.	27 63	12 20	15 43
1200	1853	4000	J. P.	129 67	83 67	46 00
1790	1855	800	G. L.	29 72	19 40	10 32
2475	1858	4000	F. K.	150 32	102 67	47 65
2722	1859	2000	R. T. R.	62 60	48 60	14 00
3812	1862	4000	J. P.	196 84	138 80	58 04
3903	1862	4000	J. S.	98 87	97 20	1 67
3907	1862	600	J. C.	19 14	17 10	2 04

### Bénéfices Accumulés

Une police prise avant le 31 décembre 1865 a obtenu successivement les accroissements ci-dessous dans le montant du capital assuré, accroissements qui eussent été acquis aux représentants de l'assuré, si ce dernier fut décédé dans l'une des périodes quinquennales déjà expirées :

	Police	Addition	Total
30 Av 1870 ...	\$10,000 ...	\$1,250.00 ...	\$11,250.00
" 1880 ...	10,000 ...	3,750.00 ...	13,750.00
31 Dec 1889 ...	10,000 ...	6,312.50 ...	16,312.50

### Rachat ou Echange de Polices et Prêts sur les Polices

Les polices d'après le système ordinaire, qui sont en vigueur depuis trois ans, sont rachetées à leur valeur au comptant, ou des prêts sont faits sur icelles par la Compagnie, jusqu'à peu près leur valeur au comptant: ce qui évite leur échéance. (Les Compagnies étrangères n'accordent pas ce privilège).